COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoir : PIAULT Sylvie ayant donné pouvoir à LEVERT Catherine,
AUBERT Yves ayant donné pouvoir à COULON Jacky.

Absent : CATTIAUX Nicolas.

Monsieur Pascal THOREL a été élu secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 AVRIL 2024.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II- EMPRUNT OU AUTOFINANCEMENT POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le maire rappelle les principaux éléments :
La proposition d'emprunt bancaire est basée sur la somme de 254 000 euros, correspondant au reste à charge de la commune pour la première tranche des travaux (auquel il faudra soustraire la subvention DETR et le remboursement FCTVA).
Le taux de remboursement proposé serait de 3.84 % sur 15, 18 ou 20 ans.

Coût de l'emprunt :

	Durée	Echéances annuelles	Intérêts cumulés
Echéances constantes	15 ans	22 590.19 €	84 852.85 €
	18 ans	19 804.25 €	102 476.55 €
	20 ans	18 425.93 €	114 518.63 €

D'autre part, la commune bénéficie d'une trésorerie de plus d'un million d'euros qui n'est pas rémunérée.

Le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) du Centre des Finances Publiques considère qu'un autofinancement est préférable compte tenu des taux actuels élevés et de notre trésorerie importante.

Un débat s'installe concernant le recours ou non à cet emprunt.

Après délibération, les conseillers votent CONTRE le recours à l'emprunt à l'unanimité.

III– POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Réhabilitation de la mare de Bourmont : A la suite de questions posées par l'Agence de l'Eau, une réunion est prévue sur place afin de clarifier certains points et de pouvoir démarrer les travaux rapidement.

- Enfouissement des réseaux rue du Jeu d'Arc : le démarrage des travaux est décalé au 29 mai, en fonction des conditions météorologiques. Le SMOTHD préviendra les riverains de la date des différentes coupures liées à la fibre.

- Le démarrage des travaux de remplacement des lanternes d'éclairage (passage au LED) est décalé en raison d'une erreur de commande des ampoules par le prestataire.

- La CCPS devrait englober les travaux de la rue du Pré des Vignes ainsi que de la rue Principale à Bourmont dans ses travaux de voirie.

- Diagnostic de l'église : Une demande de dérogation a été adressée au Conseil Départemental afin de démarrer l'étude avant l'accord de subvention.

- Véhicule électrique : une présentation du dossier devant la commission Leader devrait être fixée en septembre 2024.

- Projet nouveau cimetière : la commune est en attente des accords de subvention du département et de la DETR.

- Menuiseries extérieures : la commande des menuiseries a été validée. La pose est prévue courant juillet 2024.

IV– QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Séance levée à : 19H15

Le secrétaire de séance,
Monsieur Pascal Thorel

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490